



Composition pénale et convocation délégué du procureur

Par **romain54**, le **10/09/2009** à **18:41**

Bonjour,

En juin dernier, je me trouvais à vichy et en sortant d'une soirée arrosée, nous (moi et 2 amis) avons été arrêté pour dégradation de panneaux de signalisation. Après une nuit (13h) en garde-à-vue et une totale collaboration de notre part, il nous a été remis une "notification d'une convocation devant un délégué du procureur aux fins de composition pénale"
Le policier en charge nous à prévenu que nous rembourserions les dégâts causés (logique) et que nous aurions peut-être une amende.

Seulement voilà, j'habite Nancy et le déplacement vas me couter une journée de travail et deux pleins d'essences. Étant donné que je travail à mi-temps, mes moyens sont limités. Je voulais donc savoir si j pouvais me faire représenter par un amis.

Est- ce que cela ne me desservirai pas au niveau de la probable amende?

Sachant qu'il y a 4 ans, j'avais été arrêté pour des faits similaires (dégradation sur voiture), ma présence et mon mea culpa pourront-il plaider en ma faveur ou le procureur ne fera que me remettre la composition pénale (que je pourrais ensuite accepté ou contesté)?

Merci pour vos conseils

Romain